

Publié le 16 janvier 2014

Seine et la Marne : Un aménagement au cas par cas

Dans ce département riche en histoire, les projets d'aménagement peuvent s'avérer particulièrement complexes. La Sem Aménagement 77 a acquis une connaissance du territoire, de ses enjeux et de ses spécificités qui lui permettent aujourd'hui de faire face aux problématiques les plus délicates, dont celle de l'archéologie.



« Nous sommes dans un département qui a une histoire ancienne, en particulier le long des deux fleuves, la Seine et la Marne », explique Marie-Paule Robineau, directrice générale d'[Aménagement 77](#), Sem d'aménagement de Seine-et-Marne. « La décision de réaliser des fouilles archéologiques est fortement conditionnée par la richesse patrimoniale du site à aménager, mais dépend aussi de la nature de l'opération susceptible ou non d'impacter le sous-sol et par conséquent les vestiges potentiels ».

A titre d'exemple, le projet de la Zac des Tanneurs à Lagny-sur-Marne, situé entre les berges de la Marne et le centre ancien de la commune, présente les deux cas de figure : dans les premiers programmes de logements, les parkings respectifs ont été réalisés en les enterrant de 70 cm, n'impactant pas les vestiges en place. Les terrains n'ont pas fait l'objet de fouilles. « En revanche, le prochain programme qui nécessitera de creuser jusqu'à six mètres fera l'objet d'une fouille archéologique, réalisée par un organisme agréé, conjointement à la réalisation des terrassements et à la dépollution du sol », poursuit Marie-Paule Robineau.

Une problématique variée

Les travaux de la Zac comprennent en plus des fouilles archéologiques, un travail de dépollution et de terrassement pour la réalisation des parkings. Aménageur du site où se mêlent public et privé, la Sem a choisi « de confier la réalisation de l'ensemble des travaux au promoteur du programme de logements, dans une logique d'optimisation », précise Alain Hillebrand, en charge de l'opération. Le programme envisagé permettra à terme la réalisation de 80 logements avec commerces et services publics annexes.

Un autre exemple illustre la diversité des situations rencontrées par la Sem : la concession d'aménagement du parc d'activité économique du Clos des Haies Saint-Eloi, à Chalifert, signée en 2010 avec la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG). « Cette opération repose sur une problématique d'anticipation pour la réalisation du diagnostic archéologique préalablement à l'acquisition des terrains, raconte Alain Hillebrand. Par convention avec le propriétaire et l'exploitant cela a été rendu possible moyennant des indemnités versées à l'exploitant et une remise en culture des terrains dans l'attente de la décision préfectorale sur la prescription d'une éventuelle fouille. »

Par Marie-Anne RAMAZZINA